

Communiqué de presse

Zurich, le 18 décembre 2020

La déception est grande et la branche en péril

Le Conseil fédéral méconnaît que la branche de l'hôtellerie-restauration brûle. Un semi-confinement immédiat est une affaire réglée, mais aucune mesure d'aide rapide et simple, comme au début de l'année, n'est en vue, car les conseillers aux Etats bourgeois ont torpillé la solution de branche annoncée. Il s'agit d'une catastrophe pour l'hôtellerie-restauration. Le dernier espoir d'innombrable établissement s'est ainsi évaporé. Il n'est guère plus possible d'éviter les faillites. Des dizaines de milliers d'emplois disparaîtront.

GastroSuisse est profondément déçue. La solution de branche promise par le Conseil fédéral pour l'hôtellerie-restauration ne verra jamais le jour. L'hôtellerie-restauration, fortement touchée par les mesures contre le coronavirus, devra attendre longtemps avant de voir des indemnités. GastroSuisse est absolument consciente que des mesures de lutte contre la pandémie sont nécessaires. La santé de la population a la priorité. Après des restrictions par étapes, le Conseil fédéral a aujourd'hui décidé la fermeture complète des restaurants à partir de mardi 22 décembre jusqu'au 22 janvier 2021. Seuls les cantons dont la situation épidémiologique est favorable peuvent décider de certains allègements. Il laisse ainsi la branche brûler. Malheureusement, les conseillers aux Etats bourgeois ont refusé une solution de branche. «Pour de nombreux restaurants, cela signifie tout simplement la fin, s'agace Casimir Platzer, président de GastroSuisse. La crise est réglée sur le dos d'une seule branche, mais personne ne veut nous aider.» Et d'ajouter: «Le Conseil fédéral doit maintenant rapidement définir des mesures d'aide avec les cantons. Pour beaucoup, l'aide arrivera toutefois trop tard, car dans de nombreux cas il faudra encore au minimum un mois avant que les indemnités ne soient versées.»

L'hôtellerie-restauration occupe une place importante pour la vie sociale, culturelle, mais aussi économique de la Suisse. Avec sa décision d'aujourd'hui, le Conseil fédéral empiète davantage encore sur la liberté économique garantie par la Constitution. La décision signifie pour l'hôtellerie-restauration un dommage économique de près de 2,5 milliards de francs. Environ 30% du chiffre d'affaires est nécessaire pour financer les coûts fixes non couverts. «La restauration a donc besoin de jusqu'à 600 millions de francs par mois pour pouvoir couvrir ses coûts fixes», précise C. Platzer. La décision du jour du Conseil fédéral implique que des contributions à fonds perdu immédiates pour l'hôtellerie-restauration ne sont pas prêtes à voir le jour. «C'est dramatique pour la branche. Elle est en péril, déplore C. Platzer. Le Conseil fédéral doit maintenant assumer la responsabilité de milliers de faillites et de dizaines de milliers de chômeurs.»

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.